



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

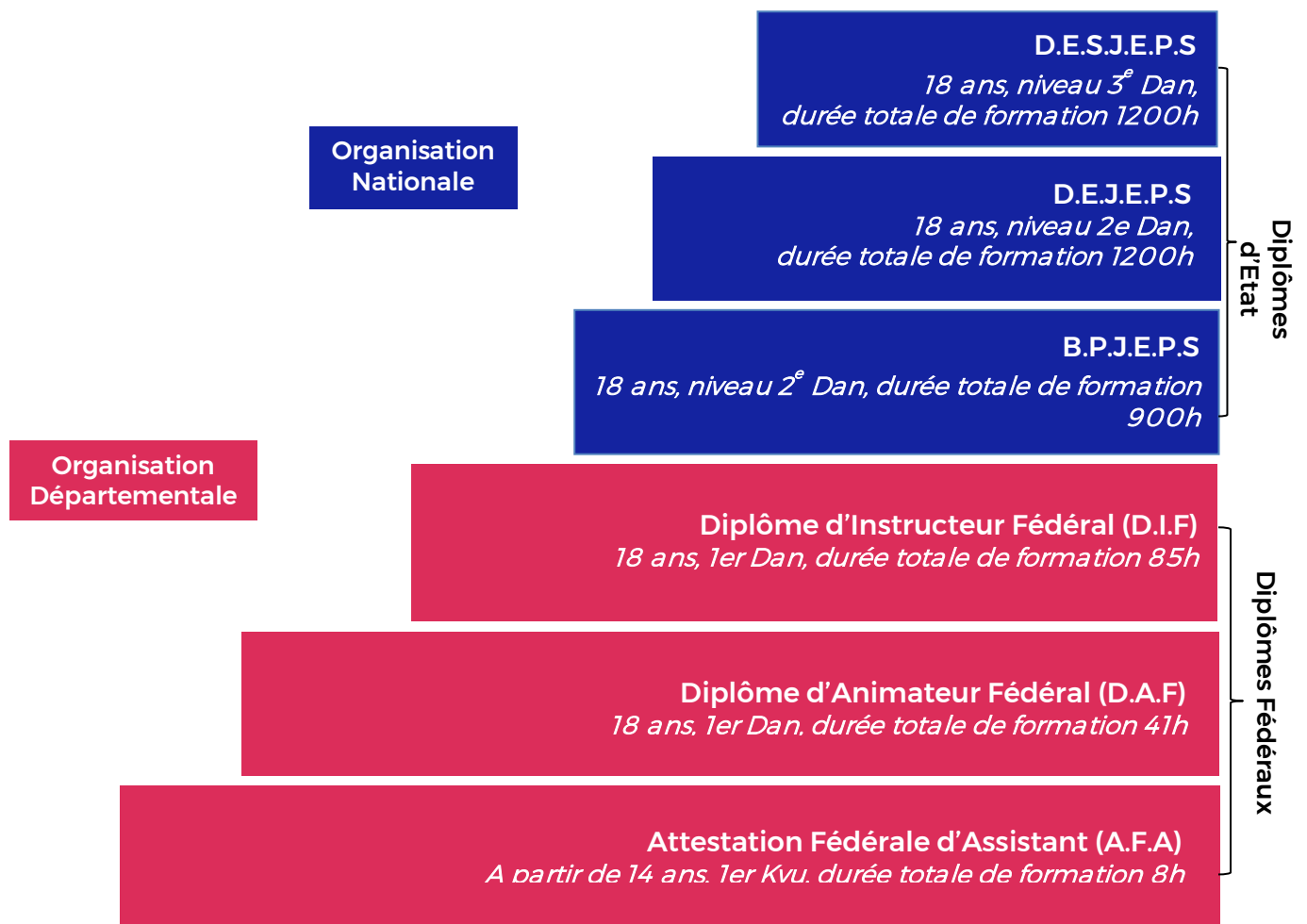
RÈGLEMENT DES FORMATIONS

SAISON **2022-2023**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DES FORMATIONS	4
1) LES FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANT	4
2) LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET D'ETAT	5
II. FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANT.....	6
1) L'ATTESTATION FEDERALE D'ASSISTANT	6
2) LE DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL.....	8
3) LE DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL	14
4) LE CERTIFICAT DE BODY KARATE.....	21
III. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET D'ETAT	26
1) LE BPJEPS	26
2) LE DEJEPS.....	27
3) LE DESJEPS	28
IV. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : VAE.....	29
LA VAE BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS	29
V. LES FORMATIONS NATIONALES CONTINUES.....	30
VI. ANNEXES	31
1) LES ATTESTATIONS	31
2) LES FINANCEMENTS DE FORMATION	33
3) LES DIPLOMES DE SECOURISME.....	35

LA FILIÈRE DE FORMATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES



I. PRESENTATION DES FORMATIONS

1) LES FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANT

L'enseignement fédéral

Formations organisées par les écoles départementales de formation. <i>Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation)</i>	AFA Attestation Fédérale d'Assistant L'AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé durant les séances de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Durée : 8 heures de formation en centre Coût : 30 €
	DAF Diplôme d'Animateur Fédéral Le DAF est un diplôme accessible avec un temps de formation adapté pour un professeur de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Durée : 41 heures (12h de préformation, 14h de formation en centre, 15h de participation fédérale). Coût : 100 € Poursuivre la formation en direction du DIF est fortement conseillé pour avoir une plus grande compétence et développer un club de façon durable.
	DIF Diplôme d'Instructeur Fédéral Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Le DIF est accessible, avec ou sans le DAF. Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades. Il permet également au coach <i>A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation du DIF.</i> Durée pour les non titulaires du DAF : 85 heures de formation (12h de préformation, 28h de formation en centre, 15h de participation fédérale et 30 heures de formation en club). Coût : 250 € Durée pour les titulaires du DAF : 44 heures de formation (14h de formation en centre, 30 heures de formation en club). Coût : 150€ <i>Pour les enseignants envisageant de pouvoir poursuivre leur parcours de formation, la prolongation naturelle du DIF est un diplôme ou une certification professionnelle.</i>

L'enseignement spécifique

Formation organisée par le responsable Body Karaté régional	CBK Certificat de Body Karaté Le CBK permet l'enseignement bénévole du Body Karaté uniquement, dans un club déjà affilié à la FFK. Durée : 32 heures de formation Coût : 200 €
--	---

2) LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET D'ETAT

Les diplômes d'Etat

Formation organisée au niveau national, par le CREPS de Châtenay-Malabry en IDF	BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport de Spécialité « Educateur Sportif » mention « Karaté, Wushu et Disciplines Associées » « Accessible aux titulaires du CQP APAM ou MAM » Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau 4 qui permet l'enseignement contre rémunération des disciplines pour lesquelles la FFK a la délégation. Durée : 374 heures (224 h de formation et 150h de stage en situation) Coût : 2 464 euros (avec prise en charge) et 2172,80€ (sans prise en charge) + 25€ (frais de dossier)
Formation organisée au niveau national	DEJEPS Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement sportif » mention « Karaté et Disciplines Associées » Le DEJEPS est un diplôme d'État de niveau 5 qui permet l'enseignement contre rémunération des disciplines pour lesquelles la FFK a la délégation. Ce diplôme atteste de la capacité à concevoir, coordonner et mettre en œuvre des programmes de perfectionnement, conduire des démarches d'entraînement et de formation. Durée : 1200 heures (700 h de formation et 500h de stage en situation dans une structure)
	DESJEPS Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » mention « Karaté et Disciplines Associées » Le DESJEPS est un diplôme d'État de niveau 6 qui permet l'enseignement contre rémunération des disciplines pour lesquelles la FFK a la délégation. C'est le diplôme le plus élevé du secteur professionnel du karaté et des disciplines associées. Il correspond à un niveau d'expertise avec pour objectif l'entraînement de haut niveau, la responsabilité d'une grande structure. Durée : 1200 heures (700 h de formation et 500h de stage en situation dans une structure)

II. FORMATIONS FEDERALES D'ENSEIGNANT

1) L'ATTESTATION FEDERALE D'ASSISTANT

L'Attestation Fédérale d'Assistant (AFA) permet d'aider et d'assister un enseignant diplômé durant les séances de karaté, wushu et *disciplines associées* dans un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

- Initier à l'enseignement, aider à encadrer des séances de karaté et disciplines associées ;
- Sensibiliser au fonctionnement du club ;
- Favoriser la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.

PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- A partir de 14 ans minimum ;
- Etre ceinture marron ;
- Avoir 2 timbres de licences FFKDA dont celle de l'année en cours.

VOLUME DE LA FORMATION

Le volume total de la formation AFA est de 8 heures, répartis en 3 blocs de compétences. Il est prévu une seule formule d'organisation sous forme d'une journée de stage (un samedi ou un dimanche).

AFA	Travail en préformation (TP)	Formation en centre (FC)	Participation Fédérale (PF)
BC1 : Enseignement et animation (4h)		4h	
1A : Initiation à la mise en œuvre des exercices		4h	
BC2 : Environnement associatif et fédéral (3h)		3h	
2A : Projet personnel d'évolution		1h	
2B : Initiation à l'environnement associatif et fédéral		2h	
BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1h)		1h	
3A : Initiation à la vie fédérale et citoyenne		1h	
Total par phase de formation		8h	
Total global	8h		

CONTENU DE LA FORMATION

Des fiches de contenu élaborées par le service formation de la FFKDA seront à disposition des écoles de formation sur « Claroline » qui est une plate-forme fédérale dont le but est

d'harmoniser les contenus des formations sur tout le territoire national autant en préformation qu'en présentiel.

BC1 : Enseignement et animation (4 heures)

1A : Initiation à la mise en œuvre d'exercices	TP	FC	PF
Savoir se placer, s'exprimer et de montrer face à un groupe d'élèves.		1h	
Savoir mettre en œuvre un exercice en respectant les consignes techniques du professeur.		2h	
Savoir mettre en œuvre un exercice en respectant les consignes de sécurité du professeur.		1h	
Totaux		4h	

BC2 : Environnement associatif et fédéral (3 heures)

2A : Projet personnel d'évolution	TP	FC	PF
Connaître les possibilités offertes par la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet d'enseignement autonome en club.		1h	
Totaux		1h	

2B : Initiation à l'environnement associatif et fédéral	TP	FC	PF
Connaître les bases simplifiées de l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale).		1h	
Connaître la réglementation des grades jusqu'au 1er Dan dans sa discipline.		1h	
Totaux		2h	

BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (1 heure)

3A : Initiation à la vie fédérale et citoyenne	TP	FC	PF
Connaître les valeurs du fair-play, de l'esprit sportif, du code moral et citoyen ;		1h	
Connaître les dispositifs du sport scolaire (USEP, UNSS) et universitaire (FSU) ;			
Connaître le concours des jeunes arbitres.			
Totaux		1h	

Évaluation

L'AFA étant une simple attestation et non un diplôme, le dispositif d'évaluation du stagiaire est allégé :

- Évaluations formatives sans notation ;
- Assiduité obligatoire à la totalité de la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Le bordereau de résultat ne doit pas être envoyé au service formation de la FFK. Il reste la propriété du comité départemental. Le CDK établit les diplômes après validation du Responsable départemental de formation, du Directeur technique départemental et du Président du comité départemental.

2) LE DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL

Le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) est un diplôme accessible avec un temps de formation adapté pour un professeur de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

Il permet de poursuivre sa formation en direction du DIF.

OBJECTIFS

- Ouvrir un club ;
- Planifier des cours pour différents publics ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie.

PREREQUIS A L'ENTREE DU JOUR DE FORMATION

- Avoir 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1^{er} Dan, Dang, Duan, minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

VOLUME DE LA FORMATION

Le volume global est de 41 heures dont 12 heures de préformation, 14 heures de formation en centre et 15 heures de participation fédérale.

DAF	Travail en préformation (TP)	Formation en centre (FC)	Participation Fédérale (PF)
BC1 : Enseignement et animation (10h)		10h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances		5h	
Evaluation formative		3h	
BC2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	12h	3h	
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation formative		3h	
BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (16h)		1h	15h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage d'arbitre ou de juge départemental			5h
3C : Participation à un évènement fédéral officiel			10h
Total par phase de formation	12h	14h	15h
Total global	41h		

PLANIFICATION DE LA FORMATION

Trois phases de formation sont dispensées pour le DAF. Elles seront programmées dans l'ordre du tableau ci-dessous qui correspond à une formation en 3 temps. Néanmoins, la 3^{ème} phase (présentiel lors des participations fédérales) devra être finalisée avant la fin de la saison sportive.

1 Préformation 12 heures	Au minimum un mois avant le début de la formation, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques téléchargeables par internet. Lors des journées de formation, une évaluation sera effectuée en trois phases : test de connaissances, puis correction collective et interactive avec le formateur, et enfin QCM d'évaluation.
↓	
2 Formation en centre 14 heures	Les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école départementale de formation pour le DAF. L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.
↓	
3 Participation fédérale 15 heures	Cette phase concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation. Pour valider leur participation, chaque stagiaire doit faire émarger et dater sur le formulaire destiné par le responsable de l'organisation.

Volume total de 41 heures à planifier selon les principes suivants :

Préformation (12 heures)

Les fiches de pré formation seront accessible sur une plateforme précisée par le département national de formation.

Formation en centre (14 heures)

Plusieurs formules d'organisation sont possibles :

- En un weekend avec l'évaluation décalée ;
- En deux week-end avec un jour de formation par week-end, espacés d'une à deux semaines avec l'évaluation incluse ou décalée.

La répartition par jour est libre :

- Exemple 1 : 6 heures samedi et 5 heures dimanche et évaluation décalée sur le samedi suivant ;
- Exemple 2 : Journée 1 (6 heures samedi) + journée 2 et journée 3 (5 heures le samedi et 3 heures le dimanche pour l'évaluation) ;
- Exemple 3 : Journée 1 (6 heures samedi ou dimanche) + journée 2 (5 heures le samedi ou dimanche) journée 3 (3 heures le samedi ou dimanche suivant pour l'évaluation).

L'ensemble de la formation ne devra pas dépasser un temps global de trois semaines.

Participation fédérale (15 heures)

Les heures de participation fédérale doivent être effectuées lors de la saison d'inscription en formation.

N.B : Aucun diplôme ne peut être proposé à validation et décerné au stagiaire tant que tous les temps de formation (12 heures de pré formation, 14 heures de formation en centre, 15 heures de participation fédérale) n'ont pas été complètement effectués.

CONTENU DE LA FORMATION

BC 1 : Enseignement et animation (10 heures)

1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices	TP	FC	PF
- Connaître la différence entre un objectif (développer une habilité motrice) et les moyens pour l'atteindre (les exercices proposés) ; - Savoir se placer, s'exprimer et montrer face à un groupe d'élèves ; - Savoir mettre en œuvre un exercice en s'assurant du respect des consignes techniques et de sécurité ; - Savoir évaluer et corriger les élèves de façon globale ou individuelle ; - Savoir adopter une attitude et un discours adaptés aux caractéristiques du public en termes d'âge, de niveau et de motivation.		2h	
Totaux		2h	

1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances	TP	FC	PF
- Connaître les caractéristiques de base des différents publics selon leur âge : très jeunes enfants (baby), enfants, adolescents, adultes, seniors ; - Connaître les rudiments anatomiques et physiologiques permettant d'anticiper les risques de blessure et d'assurer la sécurité des pratiquants.		1h	
- Connaître les principes de l'élaboration d'un plan de séance : respect du thème, choix de l'objectif final et des objectifs intermédiaires, enchaînement logique et progressif des différentes phases, consignes techniques et de sécurité, minutage ; - Savoir appliquer ces principes pour créer un plan de séance en se basant sur le modèle de l'activité, les caractéristiques du public, les bases anatomiques et physiologiques.		2h	
Savoir mettre en œuvre des séances types (selon l'activité enseignée) : - Séance pour des jeunes enfants selon une orientation ludique et éducative ; - Séance pour des adolescents ou des adultes selon une orientation sportive ; - Séance pour des adultes selon la discipline ou le style du stagiaire.		2h	
Totaux		5h	

Evaluation du BC1	TP	FC	PF
<u>Conception d'un plan de séance</u>		3h	

Au début du stage, le candidat se verra remettre un thème de séance choisi en tenant compte de sa discipline et de son public préférentiel, de niveau débutant ou avancé. Dans le cadre des cours du BC1 (1B : concevoir des séances) il devra rédiger un plan de séance d'1h pour un public d'enfants ou d'1h30 pour un public d'adolescents ou d'adultes. <u>Mise en situation</u> Les stagiaires sont répartis en groupes d'environ 5 personnes, afin que lorsque l'un des stagiaires anime sa séance les autres servent de public test (plastron). Pendant une durée maximale de 15 minutes le candidat anime des extraits de sa séance que le jury aura choisis dans le plan de séance. <u>Entretien</u> Après sa mise en situation pédagogique, le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury, qui le questionnera sur sa séance et de façon plus large sur ses conceptions de l'enseignement. <u>Retour collectif sur les points clés de la formation</u> Lorsque les mises en situation pédagogique du groupe sont terminées, le jury effectue une synthèse avec les candidats des points clés des prestations. Aucune appréciation individuelle en rapport avec les notes n'est donnée. <i>Protocole d'évaluation :</i> <i>Chaque jury est composé de 2 personnes titulaires du CQP ou d'un diplôme plus élevé. La durée maximale consacrée à un candidat est de 30 minutes maximum : mise en situation (15 minutes) + Entretien (15 minutes) + Harmonisation du jury et attribution de la note (5 minutes). L'évaluation totale prend environ : 0h30 x 5 candidats + 0h30 de retour collectif = 3h00 environ</i> <i>Si le nombre de candidats est inférieur à 5, le temps résiduel sera mis à profit pour approfondir le retour collectif sur les points clés en pédagogie.</i>			
Totaux		3h	

BC2 – Environnement associatif et fédéral (15 heures)

2A : Projet personnel d'évolution	TP	FC	PF
- Se situer dans la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet de formation vers les diplômes plus avancés (DIF, CQP).	1h		
Totaux	1h		

2B : Environnement du club	TP	FC	PF
- Connaître les grands principes la loi de 1901 sur la liberté d'association ; Connaître les bases l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale, des enseignants) ; - Connaître les partenaires locaux (mairie, communauté de communes).	2h		
- Connaître les grands principes de la gestion comptable ; - Connaître les modalités selon lesquelles un enseignant bénévole peut percevoir des remboursements de frais.	1h		
- Connaître le processus de création d'un club et de son affiliation à la FFK ; - Connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité des salles.	2h		
Totaux	5h		

2C : Environnement fédéral	TP	FC	PF
- Connaître la réglementation de la licence FFKDA et le passeport sportif ; - Connaître les garanties de base d'assurances proposées lors de la prise de licence (responsabilité civile et individuelle accident) ainsi que le défaut d'information ; - Connaître le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique.	2h		
- Connaître les bases de l'organisation et du fonctionnement des différentes instances fédérales : comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales, niveau national ; - Connaître les activités fédérales proposées aux publics enfants, jeunes et adultes.	2h		
- Connaître le règlement des grades dans ses grandes lignes communes à toutes les disciplines FFKDA ; Connaître le règlement des grades jusqu'au 1er Dan dans sa discipline.	2h		
Totaux	6h		

Evaluation du BC2 (<i>Evaluation formative en 3 temps</i>)	TP	FC	PF
1) QCM d'auto-évaluation portant sur les supports de pré formation remis en amont du début de formation.		0h 30	
2) Correction collective et interactive du QCM avec le formateur responsable. Les questions et leurs réponses servent de support à une révision des notions essentielles.		2h	
3) QCM d'évaluation, qui sera corrigé et noté.		0h 30	
Totaux		3h	

BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (16 heures)

3A : Connaissances générales	TP	FC	PF
- Connaître et transmettre les valeurs du fair-play et de l'esprit sportif (respect de la règle, de la décision arbitrale et de l'arbitre), du code moral et citoyen ; - Connaître les dispositifs du sport scolaire (USEP, UNSS) et universitaire (FFSU) ; - Connaître le concours des jeunes arbitres.		1h	
Totaux		1h	

3B : Participation à des événements fédéraux officiels	TP	FC	PF
Participation au stage de juge départemental ou activité équivalente : - Les stagiaires Karaté doivent participer au stage de juge départemental - Les stagiaires des disciplines associées peuvent choisir entre : participer au stage de juge départemental karaté ou à un stage équivalent dans leur discipline.			5h
Participation à la vie fédérale au cours d'une compétition fédérale officielle ou d'un événement fédéral pour une durée globale de cinq heures minimum. Le volume horaire du stagiaire est réparti par les organisateurs (en fonction de leurs moyens) entre les activités suivantes : - Pour une compétition : aide à la logistique, enregistrement et pesée des compétiteurs, comptabilisation des points des compétiteurs,			10h

avancée des poules et tableaux, initiation aux logiciels de gestion des compétitions : Wyniwyg, Artymédia) ; - Pour un évènement fédéral : aide à la logistique, accueil des participants, enregistrement des stagiaires, aide au déroulement de l'évènement.			
Evaluation du BC3 : Le responsable de formation gère le recueil des disponibilités des stagiaires et leurs inscriptions auprès des organisateurs, puis il valide et signe les attestations remplies par les organisateurs sur la base du formulaire type (téléchargeable sur le site internet fédéral). La validation du formulaire de présence avec le détail des tâches effectuées vaut évaluation positive.			
Totaux		16h	

VALIDATION DE LA FORMATION

Le DAF ne peut être obtenu par la VAE.

Le responsable départemental de formation doit envoyer son bordereau de résultats au département national de formation à : formation@ffkarate.fr avec les feuilles d'évaluation ainsi qu'un tableau Excel mis à disposition sur la plateforme de formation. Ce tableau comprendra les informations complètes des candidats afin de procéder à une enquête d'honorabilité.

Le département national de formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN.

3) LE DIPLOME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

Le DIF est accessible, avec ou sans le DAF.

Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades.

Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation du DIF.

OBJECTIFS

- Ouvrir un club ;
- Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfant, ados, adultes, seniors, para etc.) ;
- Accéder aux stages de formation continue ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- Elargir son enseignement au-delà du club.

PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- Avoir 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1^{er} Dan, Duan, Dang minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

VOLUME DE LA FORMATION

DIF	Travail en préformation (TP)	Formation en centre (FC)	Participation Fédérale (PF)
BC1 : Enseignement, animation, diversité des pratiques (24h)		24h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des séances		4h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des exercices		3h	
1C : Planifier et programmer une saison sportive		2h	
1D : Prendre en compte la spécificité de différents publics - Public Enfant (2h) - Public Adolescent (2h) - Public Adulte (2h) - Public Senior (2h)		8h	
1E : Transversalité avec les autres pratiques martiales		4h	
Evaluation		3h	
BC2 : Environnement Administratif, juridique et comptable (15h)	12h	3h	
2A : Projet personnel d'évolution	1h		
2B : Environnement du club	5h		
2C : Environnement fédéral	6h		
Evaluation		3h	
BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne (16h)		1h	15h
3A : Connaissances générales		1h	
3B : Participation au stage d'arbitrage ou de juge (5h)			
3C : Participation à des événements fédéraux officiels (10h)			15h
Total par phase de formation	12h	28h	15h
Formation en club		30h	
Total global		85h	

N.B : Le titulaire du DAF est allégé des 12 heures de travail en pré formation, des 15 heures de participation fédérale et de 14 heures de formation en centre soit d'un total de **41 heures de formation**.

PLANIFICATION DE LA FORMATION

Quatre phases de formation sont dispensées pour le DIF. Elles seront programmées dans l'ordre du tableau ci-dessous. Néanmoins, les participations fédérales et la formation en club devront s'effectuer avant la fin de la formation.

1 Préformation 12 heures	Au minimum un mois avant le début de la formation, les stagiaires sans le DAF auront accès aux fiches de pré formation téléchargeables par internet.
2 Formation en centre 28 heures	Tous les stagiaires doivent être présents lors des cours donnés en école de formation pour le DIF. La première journée de formation (7 heures) est consacrée exclusivement à la mise à jour des connaissances et des compétences nécessaires au DAF. L'assiduité est vérifiée à chaque demi-journée ou à chaque cours au moyen d'une feuille d'émargement tenue par le responsable de formation.
3	Cette phase concerne les heures de participation à la vie fédérale et citoyenne.

Participation fédérale 15 heures	La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) rempli par le responsable de l'organisation puis contresigné par le responsable de formation. Pour valider sa participation, chaque stagiaire doit faire émarger et dater le responsable de la formation, sur le formulaire approprié.
	
4 Formation en club 30 heures	Cette phase correspond aux heures d'alternance en club. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) signé par le Président ou le professeur principal du club et par le responsable départemental de la formation.

Volume total de 85 heures à planifier selon les principes suivants :

Préformation (12 heures)

Les fiches de pré formation seront accessibles sur une plateforme précisée par le département formation.

Formation en centre (28 heures)

Plusieurs formules sont possibles. Les journées de formation sont modulables :

- Exemple 1 : 4 jours consécutifs ;
- Exemple 2 : 1 jour + 3 autres jours ;
- Exemple 3 : 2 jours + 2 autres jours ;
- Exemple 4 : 4 jours espacés.

Participation fédérale (15 heures)

Les heures de participation à la vie fédérale doivent être effectuées lors de la saison d'inscription en formation.

Formation en club (30 heures)

Exemples de modèle des 30 heures d'alternance :

- Cours en pleine autonomie sous l'autorité du professeur principal de la structure sur un ou plusieurs publics différents ;
- Bilan ou évaluation formative par le professeur après chaque cours ;
- Rédaction du rapport de stage ;
- Exposé et entretien sur le rapport de stage.

N.B : Aucun diplôme ne peut être proposé à validation et décerné au stagiaire tant que tous les temps de formation (12 heures de pré formation, 28 heures de formation en centre, 15 heures de participation fédérale et 30 heures de formation en club) n'ont pas été complètement effectués.

CONTENU DE LA FORMATION

BC1 : Enseignement et animation (24 heures)

1A : Concevoir et mettre en œuvre des séances	TP	FC	PF
- Connaître les caractéristiques de base des différents publics selon leur âge : très jeunes enfants (baby), enfants, adolescents, adultes, seniors ; - Connaître la différence entre un objectif (développer une habilité motrice) et les moyens pour l'atteindre (les exercices proposés).		1h	
- Connaître les principes de l'élaboration d'un plan de séance : respect du thème, choix de l'objectif final et des objectifs intermédiaires, enchaînement logique et progressif des différentes phases, consignes techniques et de sécurité, minutage ; - Savoir appliquer ces principes pour créer un plan de séance en se basant sur le modèle de l'activité, les caractéristiques du public, les bases anatomiques et physiologiques.		2h	
Savoir mettre en œuvre des séances types (selon l'activité enseignée) : - Séance pour des jeunes enfants selon une orientation ludique et éducative ; - Séance pour des adolescents ou des adultes selon une orientation sportive ; - Séance pour des adultes selon la discipline ou le style du stagiaire.		1h	
Totaux		4h	

1B : Concevoir et mettre en œuvre des exercices	TP	FC	PF
- Savoir se placer, démontrer et donner des consignes à un groupe d'élèves ; - Connaître les rudiments anatomiques et physiologiques permettant d'anticiper les risques de blessure et d'assurer la sécurité des pratiquants ; - Savoir mettre en œuvre un exercice en s'assurant du respect des consignes techniques et de sécurité ; - Savoir évaluer et corriger les élèves de façon globale ou individuelle.		3h	
Totaux		3h	

1C : Planifier et programmer une saison sportive	TP	FC	PF
- Planifier la saison pour des objectifs sportifs (compétitions) ; - Planifier la saison pour des objectifs de progressions techniques (passages de grades) ; - Procéder à des évaluations aux différents stades de sa programmation ou de sa planification (évaluations initiales, intermédiaires et terminales) et être capable de réajuster son action si nécessaire.		2h	
Totaux		2h	

1D : Prendre en compte la spécificité de différents publics	TP	FC	PF
- Prendre en compte les caractéristiques du public enfants ; - Prendre en compte les caractéristiques du public adolescents ; - Prendre en compte les caractéristiques du public adultes ;		8h	

- Prendre en compte les caractéristiques du public seniors (effets du vieillissement) ; - Connaître les différentes motivations des publics : éducation, entretien physique, performance sportive, self-défense, santé ou bien-être, lien social, etc.			
Totaux		8h	

1E : Prendre en compte la transversalité avec les autres pratiques	TP	FC	PF
- Prendre en compte les principes spécifiques aux disciplines associées ; - Identifier les principes communs entre le karaté et les disciplines associées ; - Trouver la complémentarité entre les différentes disciplines.		4h	
Totaux		4h	

Evaluation du BC1	TP	FC	PF
<u>Elaboration d'un plan de séance (30 minutes maximum)</u> Les candidats auront 1 heure maximum pour élaborer un plan de séance de leur choix à partir d'un thème tiré au sort. Tous les candidats rédigent en même temps. Le plan de séance présenté aura une durée de : - 1 heure pour un public d'enfants - 1h30 pour un public d'adolescents ou d'adultes. <u>Animation de séance (20 minutes maximum)</u> Les stagiaires sont répartis en groupes homogène. Le stagiaire désigné anime sa séance. Les autres servent de public test (plastron). <u>Entretien sur la séance (10 minutes maximum)</u> Après sa mise en situation pédagogique, le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury, qui le questionnera sur sa séance et de façon plus large sur ses conceptions pédagogiques. <i>Protocole d'évaluation :</i> <i>Chaque jury est composé de 2 personnes titulaires du CQP ou d'un diplôme plus élevé. La durée maximale consacrée à un candidat est de 1 heures minutes : mise en situation (20 minutes) + Entretien (10 minutes). L'évaluation totale prend environ : 0h30 x 5 candidats = 2h30 environ plus 0h30 d'élaboration d'un plan de séance = 1 heure</i> <i>Si le nombre de candidats est inférieur à 5, le temps résiduel sera mis à profit pour approfondir le retour collectif sur les points clés en pédagogie.</i>		3h	
Totaux		3h	

BC2 – Environnement associatif et fédéral (15 heures avec l'évaluation)

2A : Projet personnel d'évolution	TP	FC	PF
- Se situer dans la filière de formation fédérale afin de pouvoir se projeter dans un projet de formation vers les diplômes plus avancés (DIF, CQP).	1h		
Totaux	1h		

2B : Environnement du club	TP	FC	PF
- Connaître les grands principes la loi de 1901 sur la liberté d'association ; - Connaître les bases l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale, des enseignants) ; - Connaître les partenaires locaux (mairie, communauté de communes).	2h		
- Connaître les grands principes de la gestion comptable ; - Connaître les modalités selon lesquelles un enseignant bénévole peut percevoir des remboursements de frais.	1h		
- Connaître le processus de création d'un club et de son affiliation à la FFK ; - Connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité des salles.	2h		
Totaux	5h		

2C : Environnement fédéral	TP	FC	PF
- Connaître la réglementation de la licence FFK et le passeport sportif ; - Connaître les garanties de base d'assurances proposées lors de la prise de licence (responsabilité civile et individuelle accident) ainsi que le défaut d'information ; - Connaître le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique.	2h		
- Connaître les bases de l'organisation et du fonctionnement des différentes instances fédérales : comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales, niveau national ; - Connaître les activités fédérales proposées aux publics enfants, jeunes et adultes.	2h		
- Connaître le règlement des grades dans ses grandes lignes communes à toutes les disciplines FFK ; - Connaître le règlement des grades jusqu'au 1er Dan dans sa discipline.	2h		
Totaux	6h		

Evaluation du BC2 (<i>Evaluation formative en 3 temps</i>)	TP	FC	PF
1) QCM d'auto-évaluation portant sur les supports de pré formation remis en amont du début de formation.		0h30	
2) Correction collective et interactive du QCM avec le formateur responsable. Les questions et leurs réponses servent de support à une révision des notions essentielles.		2h	
3) QCM d'évaluation, qui sera corrigé et noté.		0h30	
Totaux		3h	

BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

3A : Connaissances générales	TP	FC	PF
- Etre sensibilisé à la lutte contre les incivilités et les discriminations dans le sport (racisme et antisémitisme, comportements sexistes, etc.) et connaître l'observatoire des comportements (créé en 2017) ; - Connaître les risques du dopage sportif et être sensibilisé à la prévention des conduites dopantes ; - Etre sensibilisé à la prise en compte des publics particuliers pour maintenir le lien social.		1h	

Totaux		1h	
---------------	--	-----------	--

3B : Participation à un stage d'arbitrage ou de juge	TP	FC	PF
- Participation à un stage d'arbitrage combat ou de juge technique (départemental, régional ou national) ; - Les stagiaires des disciplines associées peuvent choisir entre un stage d'arbitrage ou de juge dans le karaté ou un stage équivalent dans leur discipline.			5h
Totaux			5h

3C : Participation à des évènements fédéraux officiels	TP	FC	PF
Participation à l'environnement de compétitions officielles ou de manifestations fédérales (département, ZID, région ou national). - Pour une compétition : aide à la logistique, enregistrement et pesée des compétiteurs, comptabilisation des points des compétiteurs, avancée des poules et tableaux, initiation aux logiciels de gestion des compétitions : Wyniwyg, Artymédia). - Pour un évènement fédéral : aide à la logistique, accueil des participants, enregistrement des stagiaires, aide au déroulement de l'évènement. - Pour une assemblée générale : aide à la logistique, accueil des participants et aide à la bonne tenue de l'assemblée. Le responsable de formation gère le recueil des disponibilités des stagiaires et leurs inscriptions auprès des organisateurs, puis il valide et signe les attestations remplies par les organisateurs sur la base du formulaire type (téléchargeable sur le site internet fédéral).			10h
Totaux		16h	

VALIDATION DE LA FORMATION

Le DIF ne peut être obtenu par la VAE.

Le responsable régional de formation doit envoyer son bordereau de résultats au département national de formation à : formation@ffkarate.fr avec les feuilles d'évaluation ainsi qu'un tableau Excel mis à disposition sur la plateforme de formation. Ce tableau comprendra les informations complètes des candidats afin de procéder à une enquête d'honorabilité.

Le département national de formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN.

4) LE CERTIFICAT DE BODY KARATE

Le Certificat de Body Karaté est organisé par la ligue Régionale seule ou en partenariat avec d'autres ligues. Cette certification permet à tout licencié, titulaire ou non du 1^{er} Dan, Duan ou Dang, d'animer cette activité, au sein d'un club existant affilié à la FFKDA et en conformité avec les statuts fédéraux. Le CBK ne permet pas d'ouvrir un club. La formation est ouverte à tous les pratiquants de body karaté, même non diplômés, ainsi qu'aux titulaires du DAF, DIF, CQP, BEES1, BEES2, DEJEPS et DESJEPS.

La certification est obtenue à l'issue d'une formation organisée par le responsable technique régional de Body Karaté sous l'autorité du Directeur Technique de la ligue régionale.

OBJECTIFS

- Enseigner le body karaté en pleine autonomie ;
- Organiser la pratique en toute sécurité lors des séances ;
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

PREREQUIS (A L'ENTREE DU JOUR DE FORMATION)

- Avoir 18 ans ;
- Avoir 3 années de licence dont celle de l'année en cours ;
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme.

VOLUME DE LA FORMATION

Le volume global est de 32 heures **dont 4h de pré formation, 24 heures de formation en centre et 4 de participation fédérale.**

CBK	Travail en préformation (TP)	Formation en centre (FC)	Participation Fédérale (PF)
BC1 : Enseignement et animation BK (6h)		6h	
1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices BK		2h	
1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances BK		4h	
BC2 : Environnement associatif et fédéral (15h)	4h	2h	
2A : Environnement du club	2h		
2B : Environnement fédéral	2h	0h30	
2C : Environnement spécifique du Body karaté		1h30	
BC3 : Musique et Mouvement (8h)		8h	4h
3A : Connaissances générales		4h	
3B : Musique et Mouvement		4h	
3C : Participation à deux stages Body karaté			4h
Mise en situation et Evaluation		8h	
Totaux par phase de formation	4h	24h	4h
Total global		32h	

Un candidat à la formation CBK bénéficie d'allègements concernant la préformation (le BC2, Environnement associatif et fédéral 4 heures), s'il est titulaire d'un des diplômes suivants :

- DAF ; DIF ; CQP ; BPJEPS ; BEES 1 et 2 ; DEJEPS ; DESJEPS.

La participation à la coupe de France classique de body karaté ou à l'open free style body Karaté ou au stage national de formation continue Body Karaté allège des 4 heures de préformation.

PLANIFICATION DE LA FORMATION

Organisation de la formation

1 Préformation 4 heures	Au minimum 10 jours avant le début de la formation en Ligue Régionale, les stagiaires auront accès à des fiches thématiques par le responsable technique régional Body Karaté de la formation. Ils devront les avoir étudiées avant le début de la formation.
2 Formation en centre 24 heures	Les stagiaires doivent être présents lors des cours dispensés sous la responsabilité du responsable technique de Body Karaté de la Ligue Régionale. Le responsable technique Body Karaté de la formation établit la liste des présents par la tenue d'une feuille d'émargement pour chaque demi-journée.
3 Participation Fédérale 4 heures	Ce temps concerne les heures de participation à un stage fédéral (régional ou national) de Body karaté. La présence des stagiaires est contrôlée au moyen du formulaire de validation des heures (modèle fédéral) visé par le responsable régional de Body Karaté..

Volume total de 32 heures à planifier selon les principes suivants

Préformation (4 heures)

Les supports doivent être fournis aux stagiaires au moins 10 jours avant le début de la formation.

Formation en centre (24 heures)

Pour la formation, le volume en présentiel en Ligue Régionale a été établi pour correspondre à un nombre entier de journées avec une durée de formation de 8 heures par jour.

Différentes options sont proposées, pour que chaque organisateur de formation (Ligue régionale) puisse faire un choix en fonction des contraintes locales.

Une seule formule de planification est possible :

- Une formation de trois jours sur un week-end ou plusieurs weekends ;
- Une évaluation finale pour l'obtention du CBK sur une journée supplémentaire à la formation.

La répartition par jour peut se dérouler ainsi :

- Exemple 1 : 8 heures samedi (BC2 et BC1), 8 heures dimanche (BC3) et 8 heures le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation)
- Exemple 2 : 8 heures samedi (BC2 et BC1), 8 heures le samedi suivant (BC3) et 8 heures le samedi ou dimanche suivant (Mise en situation et évaluation).

Participation fédérale (4 heures)

Les heures de participation au stage fédéral Body Karaté doivent être effectuées lors de la saison d'inscription en formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Les responsables techniques de la formation Body Karaté devront utiliser les fiches des contenus qui seront mises à leur disposition.

BC1 : Enseignement et animation (6 heures)

1A : Concevoir et mettre en œuvre des exercices en BK	TP	FC	PF
- Connaître les objectifs du body karaté - Connaître la différence entre un objectif (développer une habilité motrice) et les moyens pour l'atteindre (les exercices proposés) ; - Savoir se placer, s'exprimer et montrer face à un groupe d'élèves ; - Savoir mettre en œuvre un exercice en s'assurant du respect des consignes techniques et de sécurité. - Savoir évaluer et corriger les élèves de façon globale ou individuelle ; - Savoir adopter une attitude et un discours adaptés aux caractéristiques du public en termes d'âge, de niveau et de motivation.		2h	
Totaux		2h	

1B : Concevoir et mettre en œuvre des séances en BK	TP	FC	PF
- Connaître les caractéristiques de base des différents publics selon leur âge : adolescents, adultes, seniors ; - Connaître les rudiments anatomiques et physiologiques permettant d'anticiper les risques de blessure et d'assurer la sécurité des pratiquants.		1h	
- Connaître les principes de l'élaboration d'un plan de séance : respect du thème, choix de l'objectif final et des objectifs intermédiaires, enchaînement logique et progressif des différentes phases, consignes techniques et de sécurité, minutage ; - Savoir appliquer ces principes pour créer un plan de séance en se basant sur le modèle de l'activité, les caractéristiques du public, les bases anatomiques et physiologiques ; - Savoir mettre en place une progressivité d'apprentissage entre les séances pour former des cycles.		2h	
Savoir mettre en œuvre les différentes parties d'une séance : - L'échauffement ; - L'activation cardio-respiratoire ; - Le renforcement musculaire ; - Le retour au calme avec la phase des étirements.		1h	
Totaux		4h	

Evaluation du BC1
<u>Présentation d'un enchaînement Body Karaté</u> Lors de la deuxième journée de formation (UF3 Musique et mouvement), le candidat se verra remettre un thème de séance pour la préparation d'un enchaînement de Body Karaté à présenter lors de son évaluation. Il présentera son enchaînement en situation pédagogique avec un groupe de stagiaire. <u>Mise en situation</u> Les stagiaires sont répartis en groupes d'environ 5 personnes, afin que lorsque l'un des stagiaires anime sa séance les autres servent de public test (plastron). Pendant une durée maximale de 15 minutes le candidat anime des extraits de sa séance que le jury aura choisis dans le plan de séance. <u>Entretien</u>

Après sa mise en situation le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury, qui le questionnera sur sa séance et de façon plus large sur ses conceptions de l'enseignement.

Retour collectif sur les points clés de la formation

Lorsque les mises en situation du groupe sont terminées, le jury effectue une synthèse avec les candidats des points clés des prestations. Aucune appréciation individuelle en rapport avec les notes n'est donnée.

Protocole d'évaluation :

Chaque jury est composé de 2 personnes dont l'un est titulaire du CBK. La durée maximale consacrée à un candidat est de 30 minutes : mise en situation (15 minutes) + Entretien (10 minutes) + Harmonisation du jury et attribution de la note (5 minutes). L'évaluation totale prend environ : 0h30 x 5 candidats + 0h30 de retour collectif = 3h00 environ

Si le nombre de candidats est inférieur à 5, le temps résiduel sera mis à profit pour approfondir le retour collectif sur les points clés.

BC2 – Environnement associatif et fédéral (6 heures)

2A : Environnement du club	TP	FC	PF
- Connaître les grands principes la loi de 1901 sur la liberté d'association ; - Connaître les bases l'organisation et du fonctionnement du club (rôle et mission du président, du bureau, de l'assemblée générale, des enseignants) ; - Connaître les partenaires locaux (mairie, communauté de communes).	1h		
- Connaître les grands principes de la gestion comptable ; - Connaître les modalités selon lesquelles un enseignant bénévole peut percevoir des remboursements de frais.	0h30		
- Connaître le processus de création d'un club et de son affiliation à la FFKDA ; - Connaître les règles d'hygiène, techniques et de sécurité des salles.	0h30		
Totaux	2h		

2B : Environnement fédéral	TP	FC	PF
<i>L'intérêt de la licence :</i> - Connaître la réglementation de la licence FFKDA et le passeport sportif ; - Connaître les garanties de base d'assurances proposées lors de la prise de licence (responsabilité civile et individuelle accident) ainsi que le défaut d'information ; - Connaître le contrôle médical de l'enseignement et de la pratique.	1h	0h30	
- Connaître les bases de l'organisation et du fonctionnement des différentes instances fédérales : comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales, niveau national ; - Connaître les activités fédérales proposées aux publics enfants, jeunes et adultes.	1h		
Totaux	2h	0h30	

2C : Environnement spécifique du Body karaté	TP	FC	PF
- Savoir définir le Body Karaté ; - Connaître les prérogatives du Certificat Body karaté ;		1h30	

- Connaître la SACEM et respecter les droits et redevances des auteurs et compositeurs ; - Connaître les chiffres clés et événements principaux du Body karaté.			
Totaux		1h30	

Evaluation du BC2
<u>Tirage au sort des thèmes</u> Lors du jour de l'évaluation, le candidat tirera au sort 3 sujets respectivement dans les thèmes suivants référent à l'UF2 : 2A : Environnement du club 2B : Environnement fédéral 2C : Environnement spécifique du Body karaté <u>Exposé</u> Le candidat disposera de 10 minutes pour exposer les 3 sujets tirés au sort. <u>Entretien</u> Après son exposé le candidat aura un entretien de 10 minutes maximum avec le jury.

BC3 : Musique et Mouvement (12 heures)

3A : La structure musicale	TP	FC	PF
- Connaître la structure musicale : Repérer le tempo, les phrases et blocs musicaux ; Décomposer les blocs. - Connaître les sites internet et outils pédagogiques utilisés		4h	
Totaux		4h	

3B : Musique et parties spécifiques de la séance	TP	FC	PF
Savoir utiliser quelle musique pour : - L'échauffement ; - La partie cardio ; - Le renforcement musculaire ; - Le retour au calme et/ou le stretching.		4h	
Totaux		4h	

3C : Participation à 2 stages Body Karaté	TP	FC	PF
Participer à 2 stages régionaux ou fédéraux de Body karaté dans l'année de formation			4h
Totaux		4h	

Evaluation du BC3
Cette évaluation sera associée à l'évaluation du BC1, ce BC étant l'outil de l'activité.

VALIDATION DE LA FORMATION

Afin d'obtenir le CBK, le candidat doit suivre intégralement la formation. Le département national de formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN. Le responsable régional body karaté doit envoyer son bordereau de résultats au département national de formation à : formation@ffkarate.fr avec les feuilles d'évaluation ainsi qu'un tableau Excel mis à disposition sur la plateforme de formation. Ce tableau comprendra les informations complètes des candidats afin de procéder à une enquête d'honorabilité.

Le département national de formation établit les diplômes après validation du Président de la FFK et du DTN.

III. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET D'ETAT

1) LE BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, mention « karaté, Wushu et Disciplines Associés »

La formation est organisée par le CREPS IDF (Châtenay-Malabry), après avoir été habilitée par la DRJSCS. Elle débutera en septembre 2021. Cette formation est ouverte exclusivement au titulaire du CQP « MAM » ou « APAM ».

OBJECTIFS

- Réaliser des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération ;
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances ;
- Développer la pratique du karaté et des disciplines associées ;
- Intervenir au sein de différentes structures ou établissements.

PREREQUIS (A L'ENTREE EN FORMATION)

- Avoir 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- Avoir le CQP MAM ou APAM ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation organisé par le CREPS IDF.

VOLUME ET CONTENU

Le volume total de la formation est de 374 heures

Formation en centre	Stage en situation
224h	150h

Le titulaire du CQP MAM ou APAM bénéficie des équivalences des UC1 et UC3, ne lui reste à valider que les UC2 et UC4.

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (Equivalence avec le CQP MAM ou APAM) ;

UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées (Equivalence avec le CQP MAM ou APAM) ;

UC4 – Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contacter le CREPS IDF Tél : [01 41 87 20 30](tel:0141872030)

PRIX : 2 464 € (TARIF 27/03/2019) + 25€ (FRAIS DE DOSSIER)

2) LE DEJEPS

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports mention « karaté et Disciplines Associés »

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2021/2022.

Le titulaire du DEJEPS spécialité perfectionnement sportif, mention karaté et disciplines associées est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

OBJECTIFS

- Animer en club et diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics ;
- Entraîner de l'initiation au perfectionnement ;
- Former des enseignants ;
- Coordonner des projets régionaux ou départementaux.

PREREQUIS (A L'ENTREE EN FORMATION)

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 2ème dan) ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

VOLUME ET CONTENU

Le volume total de la formation est de 1200 heures

Formation en centre	Stage en situation
700h	500h

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Concevoir un projet d'action ;

UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;

UC3 - Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans le karaté et ses disciplines associées ;

UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

MODALITES D'EVALUATION

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contacter le service formation de la FFK

Mail : formation@ffkarate.fr Tél : 01 41 17 48 30

3) LE DESJEPS

Le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports Mention « karaté et Disciplines Associées »

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2021/2022.

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 6 d'expertise technique et de direction.

OBJECTIFS

- Enseigner en club, diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics ;
- Entraîner dans un centre de perfectionnement
- Former des enseignants ;
- Coordonner des projets nationaux et régionaux.

PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 3ème dan) ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

VOLUME ET CONTENU

Le volume total de la formation est de 1200 heures

Formation en centre	Stage en situation
700h	500h

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1 – Construire la stratégie d'une organisation du secteur ;

UC2 – Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur ;
UC3 - Diriger un système d'entraînement en karaté et disciplines associées ;
UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

MODALITES D'EVALUATION

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contacter le service formation de la FFK

Mail : formation@ffkarate.fr tél : 01 41 17 48 30

IV. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : VAE

LA VAE BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS

La Validation des Acquis de l'Expérience, prévue par le code du travail, permet à « toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle (...) quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ».

Les diplômes CQP, DEJEPS et DESJEPS sont régulièrement accessibles par deux voies d'accès :

- La formation continue en Unités Capitalisables (UC) ;
- La formation par la Validation d'Acquis et d'Expérience (VAE).

Chaque candidat devra obtenir toutes les UC (Unités Capitalisables) attendues par le diplôme visé.

Il n'y a pas de notation, le candidat est admis, partiellement admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Tout ou partie des unités de compétences peut être obtenue par la voie de la VAE.

Toute UC acquise par la voie de la formation peut être cumulable avec celle(s) obtenue(s) par la VAE et inversement. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste valable pendant 5 ans.

La VAE se déroule en **2 temps** :

- Partie 1 : La recevabilité ;
- Partie 2 : Le rapport d'expérience.

Concernant la procédure VAE, vous pouvez vous rapprocher des services jeunesse et sports de votre direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Chaque candidat devra obtenir les 4 UC (Unités Capitalisables).

Il n'y a pas de notation, le candidat est complètement admis, partiellement admis ou non admis.

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Tout ou partie des unités de compétences peut être obtenue par la voie de la VAE.

Toute UC acquise par la voie de la formation peut être cumulaire avec celle(s) obtenue(s) par la VAE et inversement. En cas d'échec, le bénéfice des UC réussies reste valable pendant 5 ans.

La VAE se déroule en **2 temps** :

- Partie 1 : La recevabilité ;
- Partie 2 : Le rapport d'expérience.

Pour ces trois diplômes d'Etat, il faut réaliser la demande de recevabilité auprès de la DR(D)JSCS du lieu de résidence du candidat. Ensuite, le dossier complet (partie 1 + avis de recevabilité + partie 2) doit être envoyé auprès de la DRJSCS organisatrice de la session VAE.

V. LES FORMATIONS NATIONALES CONTINUES

Les formations nationales continues sont ouvertes aux candidats hommes ou femmes, âgés de plus de 18 ans, titulaires :

- De la licence FFK pour la saison en cours ;
- D'un diplôme d'enseignement karaté ou D.A à partir du DAF pour la plupart d'entre elles sauf pour certaines formations demandant un diplôme de niveau supérieur.

Pour plus de précisions un catalogue des formations nationales continues est à votre disposition directement en ligne.

Ce catalogue vous présente les différentes formations nationales continues qui seront échelonnées, par thème, sur la saison sportive 2021-2022.

LA TECHNIQUE

- Karaté Combat Sportif ;
- Karaté Kata Sportif ;
- Body Karaté ;
- Karaté Mix.

LES PUBLICS

- Baby Karaté ;
- Karaté Scolaire ;
- Karaté UNSS ;
- Para-Karaté ;
- Karaté Carcéral.

LA SANTE

- Karaté Santé Module 1 ;
- Karaté Santé module spécifique « Karaté après cancer » ;
- Stage Experts Karaté Santé et DA.

VI. ANNEXES

1) LES ATTESTATIONS

Attestation de participation Fédérale

Dans le cadre du DAF (15 heures) et du DIF (15 heures)

Objectifs : Être capable de :

1. Procéder à l'enregistrement des compétiteurs
2. Encadrer à la pesée des compétiteurs
3. Suivre la comptabilisation des points des compétiteurs,
4. Assurer l'avancée des poules et tableaux
5. Participer au stage d'arbitrage (selon la discipline) départemental

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur
Président(e) du C.D.

Certifie que Madame, Monsieur
A participé à l'organisation de la (des) manifestation(s) suivante(s) :

Manifestation N°1 : Titre de la manifestation : Date : Durée :

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1		
2		
3		
4		

Manifestation N°2 : Titre de la manifestation : Date : Durée :

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1		
2		
3		
4		

Objectif n°5 : Stage d'arbitrage ou de juge (selon la discipline) Date : Durée :

Niveau Départemental
Appréciations :

Nom et signature du responsable de la formation :

A le

Nom et signature du responsable de l'arbitrage :

A le

Nom et signature du président :

A le

Cette attestation vient en complément de la formation. Le candidat devra être inscrit sur le bordereau de résultat que lorsque le dossier du candidat sera complet.

Attestation de formation en club

Dans le cadre du DIF

Ecole Départementale de Formation de (Préciser le CDK)

.....
CANDIDAT :

Nom : Prénom :

Numéro de licence :

Nom du club : Numéro d'affiliation :

A) Attestation d'assiduité

Nom- Prénom du professeur encadrant	Lieu	Période (Jour/mois/année)	Signature du Président ou du professeur principal

B) Rapport de stage

PARTIE 1 : Présentation de la structure

- Historique ;
- Objectifs de la structure (projet et/ou pédagogique de la structure...) ;
- Relations avec son environnement (relations avec différents partenaires collectivités territoriales, fédéraux etc...) ;
- Organisation administrative et juridique ;
- Présentation du public accueilli.

PARTIE 2 : Contenu des interventions pédagogiques

- 4 Plans des séances au choix (plan de séance et commentaires)

PARTIE 3 : Bilan

- Bilan personnel de son action
- Bilan et appréciation du professeur encadrant

C) Présentation du rapport de stage

Exposé	Entretien
Avis et observations	Avis et observations :

Nom et signature du responsable de la formation :

A le

2) LES FINANCEMENTS DE FORMATION

De nombreux dispositifs peuvent vous permettre de financer vos frais de formation.

- [Plan de développement des compétences](#)
- [Compte personnel de formation \(CPF\)](#)
- [Compte personnel de formation \(CPF\) de transition](#)
- [Congé de formation professionnelle \(agents publics\)](#)
- [les aides individuelles à la formation](#) (aides qualif emploi ; aide individuelle à la formation (AIF) ; contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
- [les dispositifs de formation en alternance](#) (reconversion ou promotion par alternance (PROA) ; le contrat de professionnalisation ; le contrat d'apprentissage)
- [les frais de formation déductibles des impôts](#)
- [le financement par les caisses de retraites](#)
- [l'indemnisation chômage pendant la formation](#)

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'action de formation peut être réalisée en tout ou partie à distance ou en situation de travail. Elle peut également se dérouler hors temps de travail dès lors qu'elle n'est pas obligatoire et que vous avez donné votre accord. La durée maximale de la formation est fixée en accord avec votre employeur, ou à défaut de 30 heures par an.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Sont éligibles au financement CPF toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique, ainsi que les actions de formation permettant d'obtenir un bloc de compétences. Sont également éligibles au CPF la [validation des acquis de l'expérience](#) (VAE). Le CPF vous permet de bénéficier d'un crédit annuel de 500 € par année, plafonné à 5 000 € sur 10 ans.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) DE TRANSITION

Il remplace le congé individuel de formation depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le CPF de transition professionnelle vous permet de financer une action de formation certifiante dans le cadre de votre projet de transition professionnelle et de percevoir une rémunération pendant la formation. Vous bénéficiez d'un positionnement préalable au suivi de la formation afin d'identifier vos acquis professionnels permettant d'adapter la durée du parcours de formation proposé.

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (AGENTS PUBLICS)

Ce congé de formation professionnelle concerne les agents de la fonction publique d'Etat, Territoriale et Hospitalière. **Pour plus d'informations :** [Le congé de formation professionnelle](#) (portail de la Fonction publique).

AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION

L'AIDE QUALIF EMPLOI

Cette aide du Conseil Régional de Bretagne permet de financer une partie du coût des formations éligibles. **Pour plus d'informations et retirer un dossier :** [l'aide Qualif Emploi](#) (site de la Région Bretagne).

L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION (AIF)

Cette aide permet de financer une partie du coût de votre formation dès lors que vous êtes demandeur(euse) d'emploi inscrit(e) à Pôle emploi, ou dans le cadre d'un accompagnement CSP.

LE CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

Le CSP est proposé par votre employeur dès lors que vous êtes salarié(e) d'une entreprise de moins de 1 000 personnes et que vous faites l'objet d'une procédure de licenciement économique.

Sa durée est fixée à 12 ou 15 mois maximum et vise à favoriser votre retour à l'emploi de

manière durable par le biais d'un accompagnement individuel et, si besoin, par le biais d'une formation

DISPOSITIFS DE FORMATION EN ALTERNANCE

LA RECONVERSION OU PROMOTION PAR L'ALTERNANCE (PROA)

La ProA remplace la période de professionnalisation et peut être mobilisée, à votre initiative ou à celle de votre employeur, dans une optique d'évolution ou de réorientation professionnelle, dans le cadre d'une formation en alternance

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui vise l'acquisition d'une qualification professionnelle par une formation en alternance conciliant formation théorique en centre de formation et activités professionnelles en entreprise. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 6 à 12 mois ou d'un contrat à durée indéterminée. La durée du contrat à durée déterminée, peut être allongée jusqu'à 24 voire 36 mois par accord de branche, pour certains publics ou pour certaines qualifications.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permet de suivre une formation en alternance conciliant formation théorique en centre de formation et activités professionnelles en entreprise et vise l'acquisition d'une qualification professionnelle, validée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, ou autre titre.

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif dès lors que vous êtes âgé(e) de 16 à 29 ans révolus.

FRAIS DE FORMATION DEDUCTIBLES DES IMPÔTS

Si vous n'avez pas obtenu de prise en charge de vos frais de formation, il vous est possible d'opter pour le régime des frais réels pour votre imposition. Cette disposition est possible dès lors que l'ensemble de vos frais de formation professionnelle (coût de la formation, frais de transport et d'hébergement, intérêts d'emprunt) dépasse la déduction légale forfaitaire de 10 %.

FINANCEMENT PAR LES CAISSES DE RETRAITES

Certaines caisses de retraite complémentaires disposent d'un budget d'aide à la formation de leurs cotisants.

Pour plus d'informations : contactez votre caisse de retraite complémentaire afin de connaître les modalités d'attribution des aides existantes.

INDEMNISATION CHÔMAGE PENDANT LA FORMATION

Vous êtes inscrit(e) à Pôle Emploi et vous bénéficiez du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Vous percevez, à ce titre, l'Allocation d'aide au retour à l'emploi Formation (ARE Formation), dès lors que :

- Vous démarrez votre formation dans le cadre d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi que vous avez élaboré avec votre conseiller emploi;
- Vous avez été licencié(e) alors que vous étiez en congé de formation et que votre formation s'inscrit dans votre projet de retour à l'emploi.

Pour plus d'informations : contactez votre conseiller Pôle Emploi.

CODES CPF : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Depuis le 1er janvier 2019, les certifications éligibles au sont désormais regroupées sur une liste unique. Chaque certification possède un code spécifique.

Code CQP :

Code CPF pour les salariés de la convention nationale du sport : **137810**

Code CPF pour les salariés et demandeurs d'emploi : **247877**

Code BPJEPS : 103117-103119

Code DEJEPS : 165231

Code DESJEPS : 61596

3) LES DIPLOMES DE SECOURISME

Depuis le 1^{er} août 2007, le diplôme de secourisme de référence est le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Il s'agit du nouveau nom de l'AFPS qui existait depuis 1991.

Par analogie, tous les diplômes admis en équivalence de l'AFPS le sont pour le PSC 1 :

- Attestation de Formation aux Premiers Secours ;
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU) ;
- Brevet National de Secourisme ;
- Brevet National des Premiers Secours ;
- Certificat de sauveteur-secouriste du travail (recyclage à jour) ;
- Brevet de brancardier secouriste ;
- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Brevet de secouriste de la protection civile.

Attention : l'attestation d'initiation aux alertes et aux premiers secours effectuée lors de l'appel de préparation à la défense ainsi que les diplômes de premiers secours délivrés par les pays étrangers (sauf Monaco) ne sont pas considérés comme équivalents.

Les personnes titulaires du Brevet Européen des premiers secours doivent faire une demande d'équivalence auprès de la Croix Rouge Française (Source : circulaire du 15 novembre 2002).

Certaines professions dispensent de passer le PSC 1 :

Par note d'information n° 394/DSC8 du 25 mars 1993, il a été admis que : « la dispense de l'attestation de formations aux premiers secours était accordée aux détenteurs du diplôme d'État dans les disciplines suivantes » :

- Médecine,
- Vétérinaire,
- Chirurgien-dentiste,
- Sage-femme,
- Pharmacie,
- Infirmier (e) diplômé d'État.

Il est recommandé d'effectuer un recyclage de son diplôme de secourisme tous les 2 ans.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39 Rue Barbès 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr

SAISON **2022-2023**